

WURI



IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST

WEST AFRICA UNIQUE IDENTIFICATION FOR REGIONAL INTEGRATION AND INCLUSION

Don IDA No. D610-BJ et Crédit IDA No. 6611-BJ

**BON A LANCER
CCMP/PR**

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES CONSULTANTS)**

Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'Etude Environnementale et Sociale pour l'installation des bureaux préfabriqués au profit des UCIP dans les 77 communes du Bénin et un au profit de l'UGP WURI

AUTORITE CONTRACTANTE : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)

REFERENCE STEP: BJ-WURI - BENIN-343828-CS-QCBS

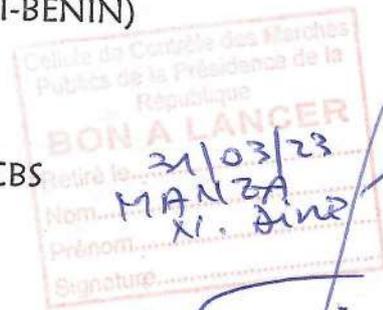
REFERENCE SYGMAP : PI_SDS_73540

SOURCE DE FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE

GESTION : 2023



**KPADONOU D. Macchabées
Administrateur des Services Financiers**



+229 91511010

Contact@wuri-benin.org

Rue de l'hôtel Golden Tulip

Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'Etude Environnementale et Sociale pour l'installation des bureaux préfabriqués au profit des UCIP dans les 77 communes du Bénin et un au profit de l'UGP WURI

AMI N° BJ-WURI - BENIN-343828-CS-QCBS du .03. avril 2023

I. Cet avis de sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le journal le Matinal du 22 avril 2020 et sur le site UNDB de la Banque mondiale « Systematic Tracking of Exchanges in Procurement (STEP) <https://step.worldbank.org/>.

2. Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) dans le cadre du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). Il se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Don pour effectuer des paiements autorisés pour des Services de Consultant.

Les services à fournir par le consultant (cabinet ou groupement de cabinets) consistent essentiellement à réaliser l'étude environnementale et sociale pour l'installation des bureaux préfabriqués au profit des UCIP dans les 77 communes du Bénin et un au profit de l'UGP. Cette mission permettra de :

- faire une analyse avantages/désavantages de l'utilisation des abris préfabriqués comme service public et définir les caractéristiques appropriées pour un fonctionnement optimal conformément aux exigences de sécurité (incendie, intempérie, occupation spatiale, etc...), de santé (air, assainissement, etc.) et d'environnement (déchets, etc.) et déterminer les critères d'installation d'un abris dans l'enceinte d'une mairie ;
- faire un état des lieux des enceintes des 77 mairies et celle de l'UGP suivant les paramètres environnemental, géographique, sanitaire et sécuritaire et en tenant compte des afflux des usagers supplémentaires ;
- établir la liste des mairies pouvant accueillir un abris et réaliser une analyse photographique et cartographique des sites appropriés au sein des mairies pour mieux illustrer et décrire l'emplacement des abris y compris leur connexion au système électrique, sanitaire, assainissement et IT ;
- identifier l'ensemble des travaux nécessaires y compris les risques et impacts associés pour l'installation et le fonctionnement optimal des abris au sein des communes et de l'UGP pouvant en accueillir ;
- catégoriser l'opération d'installation des abris et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux y compris le Genre suivant leur localisation « au sein des communes » et « hors des communes » ;

**DON A LANCER
CCMP/PR**

2

+229 91511010

Contact@wuri-benin.org

Rue de l'hôtel Golden Tulip

- identifier toutes les mesures préventives et de gestion des risques et impacts éventuels sur l'environnement assortie d'un plan de gestion environnementale et sociale de l'installation et le fonctionnement des abris au sein des communes et de l'UGP ;
- proposer des alternatives à faible incidence environnementale et sociale (Risque Faible) pour l'installation des abris préfabriqués hors des communes et préparer les TDRs de préparation des instruments E&S.

Ladite étude pourrait inclure :

- les facteurs favorables à l'installation des abris préfabriqués ;
- la description des enceintes des mairies des 77 Communes et celle de l'UGP WURI ;
- la matrice d'analyse des risques environnementaux et sociaux ;
- les facteurs susceptibles de blocage et les mesures de mitigation ;
- les photos de lieux et la cartographie ;
- le plan de disposition des abris pour chacune des communes ;
- etc...

**BON A LANCER
CCMP/PR**

3. Le Coordonnateur National du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest, représentant l'Autorité Contractante, invite les cabinets et groupements de cabinets éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services. Le consultant doit fournir des informations démontrant qu'il possède les qualifications expériences pertinentes requises pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
- le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité ;
- les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne exécution ou PV de réception avec des contrats) des missions similaires exécutées ;
- l'organisation technique et managériale.

Toute mission indiquée non soutenue par les preuves ci-dessus indiquées ne sera pas prise en compte.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.I6 et 3.I7 (service de consultants) du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale de novembre 2020 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
6. Les consultants (Cabinets ou groupements de Cabinets) seront sélectionnés par la méthode de Sélection Fondée sur Qualité et le Coût (SFQC), en accord avec les procédures définies dans le Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de

Projets d'Investissement, juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018 puis en novembre 2020.

BON A LANCER
COMP/PP

7. La durée prévisionnelle de la mission est de quarante-cinq (45) jours calendaires y compris les périodes de production des différents livrables à compter de la date mentionnée sur l'ordre de service de démarrage des prestations.
8. Les manifestations d'intérêt rédigées en français, portant la mention « RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE POUR L'INSTALLATION DES BUREAUX PREFABRIQUES AU PROFIT DES UCIP DANS LES 77 COMMUNES DU BENIN ET UN AU PROFIT DES UCIP DANS 77 COMMUNES DU BENIN ET UN DANS L'ENCEINTE DE L'UGP WURI ... **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture de plis** », doivent parvenir sous pli fermé en trois (03) exemplaires dont un original et deux copies accompagnés de la version numérique sur clé USB en format PDF non modifiable, conforme au dossier physique à l'adresse indiquée, ci-dessous, le **20/04/..... 2023 à 10 heures locales au plus tard. L'original fera fois.**
9. L'adresse à laquelle il est fait allusion est :

Secrétariat du projet sis dans la rue de l'hôtel Golden Tulip à 150 m d'Obama Beach à Cotonou République du Bénin ; Tél : 91 51 10 10, email : contact@wuri-benin.org

Des informations complémentaires peuvent être obtenues pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30 (Heures Locales).

10. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont les suivants :

- être un cabinet ou un bureau d'étude spécialisé dans le domaine d'études environnementales et sociales (Ledit domaine doit être justifié par le registre de commerce, les statuts ou tout autre document similaire) ;
- être un cabinet disposant d'au moins 10 ans d'expériences générales ;
- avoir réalisé au moins deux missions similaires (évaluation environnementale et sociale d'implantation/installation d'infrastructures et ou d'aménagement au profit des projets/programmés financés par des partenaires techniques et financiers au cours des cinq dernières années), (justifiées par des contrats de marché + PV de réception ou des attestations de bonne fin d'exécution).
- disposer d'une organisation technique et managériale acceptable pour la mission. A cet effet, les cabinets/groupements de cabinets doivent fournir une présentation claire de leur organisation technique et managériale (organigramme à l'appui).

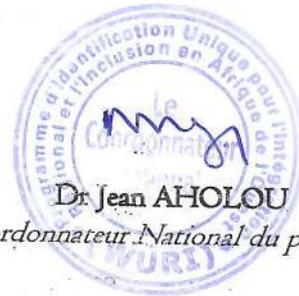
***NB** : En cas d'égalité de scores, les cabinets/groupements de cabinets ayant réalisé plus de missions (évaluation environnementale et sociale d'implantation/installation d'infrastructures et ou d'aménagement au profit des projets/programmés financés par des partenaires techniques et*

financiers au cours des cinq dernières années) seront présélectionnés. Une mission citée sans preuve ne sera pas prise en compte.

Le nombre de cabinets/groupements de cabinets à présélectionner sera au moins cinq (05) et au plus huit (08) conformément au paragraphe 7.17 des procédures définies dans le Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018 puis en novembre 2020.

- II. Les Termes de référence contenant les mandats détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse suivante : *Secrétariat du Projet WURI, sis dans la rue de Golden Tulip à 150 m de la plage Obama Beach, Cotonou, République du Bénin, téléphone : +229 21 60 29 50/91 51 10 10, email contact@wuri-benin.org et sur le site web du projet Wuri-Bénin <http://www.wuri-benin.org>.*

Les manifestations seront ouvertes le même jour à 11 heures dans la salle de réunion du Projet.



Dr. Jean AHLOU
Le Coordonnateur National du projet

**BON A LANCER
CCMP/PR**



IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICA UNIQUE IDENTIFICATION FOR REGIONAL INTEGRATION AND INCLUSION
Don IDA No. D610-BJ et Crédit IDA No. 6611-BJ

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'ETUDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE POUR L'INSTALLATION DES
BUREAUX PREFABRIQUES AU PROFIT DES UCIP DANS LES 77
COMMUNES DU BENIN ET UN AU PROFIT DE L'UGP WURI**

Termes de référence

Avril 2023

I. INTRODUCTION

Le gouvernement de la République du Bénin veut recruter un cabinet pour la réalisation de l'analyse environnementale et sociale préalable en vue de la décision de l'installation des abris préfabriqués dans l'enceinte des 77 mairies, au profit de l'Agence Nationale pour l'Identification des Personnes (ANIP), pour usage de bureau d'identification dans les Unités Communales d'Identification des Personnes (UCIP). Un abri préfabriqué est également prévu dans l'enceinte de WURI.

Cette étude permettra de disposer d'un document de base permettant (i) de statuer sur l'installation ou non d'abris préfabriqués dans les enceintes des communes dans le respect des normes sur l'environnement, la santé et la sécurité, (ii) de recommander les travaux nécessaires pour l'installation et l'utilisation desdits abris comme bureau d'identification dans le respect des normes sur l'environnement, la santé et la sécurité, conformément aux exigences de la Banque mondiale, (iii) d'attribuer une catégorisation environnementale de l'installation des abris et de préparer des instruments environnementaux et sociaux d'encadrement des activités dans les 77 communes, (iv) de proposer des alternatives à faible incidence environnementale et sociale (Risque Faible) pour l'installation des abris préfabriqués ne pouvant pas être logés dans l'enceinte des communes. Le processus de réalisation de cette étude va fortement impliquer les mairies, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes et l'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE) pour une harmonisation des points de vue et des questions de conformité dans les opérations d'installation.

Les photos prises et la cartographie sur le positionnement des abris dans l'enceinte des mairies serviront d'éléments de preuve.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Bénin a été choisie pour être dans la deuxième phase de pays participants au programme régional de la Banque mondiale sur la mise en œuvre de systèmes d'identification en Afrique. Ce programme s'inscrit en droite ligne du premier pilier du PNDES (plan national de développement économique et social) intitulé "Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable". Il vise d'une part la mise en place d'un système d'identification unique dans la zone de la CEDEAO et d'autre part de créer une plateforme pour les gouvernements africains encourageant l'exploitation conjointe de l'identité numérique nationale en tant que levier de développement socioéconomique. Il consistera donc à fournir des justificatifs d'identification uniques reconnus par les gouvernements à tous les individus présents dans des pays participants au projet, indépendamment de leur nationalité, de leur statut juridique ou de leur lieu de résidence.

Ce projet sera mis en œuvre à travers trois composantes principales que sont : (i) Renforcement du cadre juridique et institutionnel ; (ii) Établir des systèmes d'identification de base (fid) fiables et inclusifs ; et (iii) Faciliter l'accès aux services grâce aux justificatifs fid. La réalisation des activités de mise en œuvre de ces composantes entraîne un risque environnemental faible comme stipulé dans le document du projet (PAD) et les différents documents de sauvegarde élaborés pour la mise en œuvre du projet. Néanmoins il paraît nécessaire de réaliser une étude environnementale pour confirmer et soutenir l'activité d'installation des abris préfabriqués dans l'enceinte des mairies suite à la demande exprimée par l'ANIP en faveur de ses unités la représentant dans les communes du Bénin.

La réalisation de cette étude va permettre de disposer des éléments nécessaires pour soutenir que l'installation des abris préfabriqués est sans risques environnementaux d'une part, et que conformément aux normes Environnementales et Sociales N°2 et 4 il s'avère nécessaire de créer un cadre idoine de travail aux UCIP, d'autre part. De surcroît l'appui donné par les UCIP à l'endroit des maires et de leurs secrétaires exécutifs dénote de l'inclusion et du souci de rapprocher la population à la base des services de l'état civil.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour la sélection d'un consultant devant aider le projet à disposer d'un document de référence pour soutenir que l'installation des abris est sans risque ni impacts négatifs environnementaux et sociaux.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission a pour objectif général de doter le projet d'un document de rapport d'analyse environnementale et sociale de l'installation des abris préfabriqués dans l'enceinte des mairies des 77 Communes du Bénin et de l'UGP WURI. De façon spécifique, il s'agira de :

- faire une analyse avantages/désavantages de l'utilisation des abris préfabriqués comme service public et définir les caractéristiques appropriées pour un fonctionnement optimal conformément aux exigences de sécurité (incendie, intempérie, occupation spatiale, etc...), de santé (air, assainissement, etc.) et d'environnement (déchets, etc.) et déterminer les critères d'installation d'un abris dans l'enceinte d'une mairie ;
- faire un état des lieux des enceintes des 77 mairies suivant les paramètres environnemental, géographique, sanitaire et sécuritaire et en tenant compte des afflux des usagers supplémentaires ;
- établir la liste des mairies pouvant accueillir un abris et réaliser une analyse photographique et cartographique des sites appropriés au sein des mairies pour mieux illustrer et décrire l'emplacement des abris y compris leur connexion au système électrique, sanitaire, assainissement et IT ;
- identifier l'ensemble des travaux nécessaires y compris les risques et impacts associés pour l'installation et le fonctionnement optimal des abris au sein des communes pouvant en accueillir;
- catégoriser l'opération d'installation des abris et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux y compris le Genre suivant leur localisation « au sein des communes » et « hors des communes » ;
- identifier toutes les mesures préventives et de gestion des risques et impacts éventuels sur l'environnement assortie d'un plan de gestion environnementale et sociale de l'installation et le fonctionnement des abris au sein des communes ;
- proposer des alternatives à faible incidence environnementale et sociale (Risque Faible) pour l'installation des abris préfabriqués hors des communes et préparer les TDRs de préparation des instruments E&S.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette mission se résument à :

- L'analyse des avantages et désavantages de l'utilisation des abris préfabriqués est réalisée et assortie des caractéristiques appropriées pour un fonctionnement optimal conforme aux exigences sécuritaires ;
- Un état holistique des lieux des enceintes des 77 mairies et de l'UGP intégrant des afflux des usagers supplémentaires est réalisé ;
- La liste des mairies pouvant accueillir les abris est dressée après analyse photographique et cartographique de l'emplacement des abris, prenant en compte la connexion au système électrique, sanitaire, assainissement et IT ;
- Les travaux nécessaires à l'installation et au fonctionnement des abris ont été identifiés et tiennent compte des risques et impacts y afférant ;
- L'opération d'installation des abris préfabriqués est catégorisée en fonction des risques et impacts sociaux, environnementaux et du genre suivant leur localisation dans l'enceinte des mairies et en dehors ;
- Les mesures préventives et de gestion des risques et impacts éventuels sur l'environnement sont identifiées et accompagnées d'un plan de gestion ;

- Des alternatives à faible incidence environnementale et sociale sont proposées pour l'installation des abris préfabriqués hors de l'enceinte des mairies avec la recommandation de la nécessité de préparation des TDR pour les instruments de l'E&S ;

V. CONTENUS INDICATIFS DES DOCUMENTS

L'étude environnementale est conçue pour (i) statuer sur l'installation ou non d'abris préfabriqués dans les enceintes des mairies dans le respect des normes sur l'environnement, la santé et la sécurité, (ii) recommander les travaux nécessaires pour l'installation et l'utilisation desdits abris comme bureau d'identification dans le respect des normes sur l'environnement, la santé et la sécurité, conformément aux exigences de la Banque mondiale, (iii) attribuer une catégorisation environnementale de l'installation des abris et de préparer des instruments environnementaux et sociaux d'encadrement des activités dans les 77 communes et au siège de l'UGP, (iv) proposer des alternatives à faible incidence environnementale et sociale (Risque Faible) pour l'installation des abris préfabriqués ne pouvant pas être logés dans l'enceinte des communes et de l'UGP. Ladite étude pourrait inclure :

- les facteurs favorables à l'installation des abris préfabriqués ;
- la description des enceintes des mairies des 77 Communes et de l'UGP WURI ;
- la matrice d'analyse des risques environnementaux et sociaux ;
- les facteurs susceptibles de blocage et les mesures de mitigation ;
- les photos de lieux et la cartographie ;
- le plan de disposition des abris pour chacune des communes ;
- etc...

VI. TÂCHES DU CABINET

- finaliser la méthodologie et le planning d'exécution de la mission ;
- prendre connaissance avec les documents de base du projet ;
- prendre contact avec les acteurs impliqués dans la conception et la gestion du projet ;
- organiser la séance de cadrage méthodologique ;
- mobiliser les données et informations nécessaires aux travers de la revue documentaire et de la collecte de données sur le terrain. Il y a lieu que l'évaluation environnementale se déroule suivant une approche participative. Elle doit inclure des consultations avec les principales parties prenantes, dont les mairies et le conseil communal, par des échanges et point d'avancement de la mission.
- effectuer les rencontres d'entretien au niveau de la structure bénéficiaires qu'est l'ANIP et les UCIP puis du commanditaire qu'est le projet WURI ;
- effectuer la description de petits travaux d'aménagement devront se faire aux endroits où les abris devront être posés ;
- présenter les différents documents au cours d'un atelier de validation ;
- finaliser les projets de documents ;
- transmettre à l'autorité contractante les documents finalisés.

VII. LIVRABLES

Le cabinet doit fournir une version électronique en copie modifiable (Word) et non modifiable (PDF), sur clé USB de chaque livrable :

- le rapport de l'évaluation environnementale et sociale pour l'installation des abris assorti du plan de gestion des risques et impacts éventuels ;
- la cartographie des enceintes des mairies montrant l'emplacement des abris...

VIII. PROFIL DU CABINET

La mission sera confiée à un cabinet qui sera responsable devant le commanditaire. Il doit disposer d'au moins 10 ans d'expériences générale avec au moins deux missions similaires (justifiées par des contrats de marché + PV de réception ou des attestations de bonne fin d'exécution) au profit des projets financés sur

ressources extérieures. Le cabinet doit mettre en place une équipe pluridisciplinaire rassemblant les expertises ci-après :

Un Chef de mission, Spécialiste des questions de sauvegarde environnementale, du niveau BAC+5 au moins. Il devra faire preuve d'une solide connaissance des dynamiques environnementales du Bénin et avoir des compétences dans la gestion des problématiques environnementales (au moins deux missions dans la gestion et l'évaluation environnementale) ;

Un géographe aménagiste du territoire de niveau BAC + 5, avec des expériences et des compétences dans la gestion des problématiques socio- environnementales des projets à caractère social (au moins deux missions dans l'aménagement du territoire).

Un spécialiste en sauvegarde sociale BAC + 5 dans le domaine de la gestion sociale ou équivalent avec des expériences dans la gestion des risques sociaux et de l'inclusion sociale.

Le soumissionnaire produira les CV des intervenants ainsi que la preuve des certifications et expériences demandées.

IX. QUALIFICATION DU CONSULTANT

Le Consultant (cabinet) sera choisi sur la base de la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)

X. DURÉE DE LA CONSULTATION

La mission sera exécutée sur une durée de quarante-cinq (45) jours calendaires à partir de la notification du contrat.